ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127) (Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 365

présenté par M. Rogemont

ARTICLE 35

État B

Mission "Culture"

- I. Créer le programme « Soutien aux équipes indépendantes ».
- II. En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

		(en em es
Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Dont titre 2	0	0
Création	0	139 972 993
Dont titre 2	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la		
culture	0	0
Dont titre 2	0	0
Soutien aux équipes indépendantes	139 972 993	0
TOTAUX	139 972 993	139 972 993
SOLDE		0

ART. 35 N° II - 365

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette année, le budget du spectacle vivant est en hausse de plus de 20 % en autorisations d'engagement. Mais cette forte augmentation s'explique par l'inscription des autorisations d'engagement nécessaires au lancement de la construction de la Philharmonie de Paris, dans l'hypothèse d'une procédure de partenariat public-privé (à hauteur de 139,97 millions d'euros). Il s'agit donc d'une hausse purement optique, destinée à ce seul établissement. Les crédits de paiement ne sont par contre pas à la hauteur, puisqu'ils seraient en baisse sans les 15 millions d'euros de ressource extra budgétaire. Ainsi, hors projet de la Philharmonie, le budget du spectacle vivant est purement et simplement en stagnation.

Dans un cadre budgétaire aussi contraint, on peut s'interroger sur la pertinence d'un tel investissement, privilégiant encore une fois un équipement parisien, alors même que la salle Pleyel a été restaurée à grands frais il y a peu de temps et que les budgets des institutions en région sont de plus en plus contraints.

C'est pour cette raison que le présent amendement supprime les autorisations d'engagement inscrites dans les dépenses d'investissement de l'action 1 du programme "Création". Il crée en parallèle un nouveau programme de soutien aux équipes indépendantes, pour dynamiser fortement l'action des petites compagnies, notamment en région. Elles pourront ainsi bénéficier d'importants crédits d'intervention dans les années à venir.